



Contrat de développement quantitatif

Dernier envoi : le 31 novembre de la saison en cours

ENTRE

- Le Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire
- Le club de _____

Pour la saison n-1, l'effectif du club de _____ était de _____ licenciés.

Pour la saison en cours, le club s'engage dans un contrat de développement de :

- + 5 licenciés
- + 10 licenciés
- + 20 licenciés
- + 50 licenciés

Le contrat sera rempli si l'effectif du club constaté au 1^{er} juin de la saison en cours est au minimum de : _____.

En cas de réussite, le Comité Régional d'Escrime des Pays de la Loire s'engage à prendre en charge une partie du coût de la licence de ces licenciés, en créditant le compte club à hauteur de :

- 25 € pour un contrat réussi de + 5 licenciés
- 75 € pour un contrat réussi de + 10 licenciés
- 200 € pour un contrat réussi de + 20 licenciés
- 750 € pour un contrat réussi de + 50 licenciés

Fait le ___ / ___ / ___ à : _____

Pour le club de

Pour Le Comité Régional d'Escrime
des Pays de la Loire

Contrat de développement